La facture de décompte/clôture



La facture de décompte annuelle et la facture de clôture (ex: suite à changement de fournisseur) sont plus détaillées que vos factures d'acompte.

Bien que ces factures soient envoyées par votre fournisseur d'énergie, certains montants facturés ne lui sont pas destinés. Trois grandes parties peuvent être identifiées sur vos factures de décompte et de clôture.

1 - L'énergie : part qui revient à votre fournisseur d'énergie.

La redevance annuelle ou abonnement : C'est un coût fixe qui est facturé pour les services du fournisseur.

Soyez attentif à ce poste lors de votre comparaison des prix, car il y a des différences significatives selon les fournisseurs et/ou leurs offres respectives.

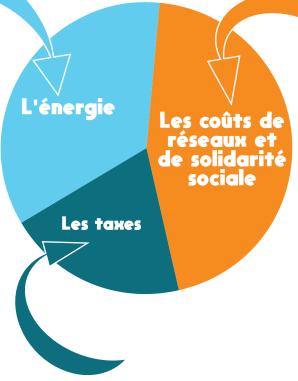
Le prix de l'énergie : c'est un coût facturé (EUR/kWh) en fonction de la quantité d'énergie qui a été consommée et qui est connue grâce au relevé de compteur.

Faites des économies sur cette partie de la facture en faisant jouer la concurrence et/ou en réduisant votre consommation.

La contribution énergie verte : ce coût concerne uniquement l'électricité, pas le gaz. Il s'agit d'une obligation de soutien aux énergies renouvelables à charge des fournisseurs d'énergie qui en répercutent le coût sur leurs clients. Cette contribution est facturée proportionnellement à la quantité d'électricité consommée.

Soyez-y attentif lors de la signature de votre contrat bien que, généralement, ce coût soit sensiblement identique d'un contrat et d'un fournisseur à l'autre.

www.compacwape.be



Les prélèvements fédéraux et régionaux.

3 - Les taxes :

part qui revient à l'Etat.

2 - Les coûts de réseaux :

Distribution: part qui revient à ORES, RESA, AIEG, AIESH, REW

Chaque gestionnaire de réseau applique ses propres tarifs approuvés par le régulateur. Ceux-ci ne varient pas en fonction

de votre choix de fournisseur

et/ou de contrat. Seule une diminution de votre consommation

peut vous permettre de réduire

ces coûts de réseau sur la

facture.

Les frais de location et de relève des compteurs : c'est un coût fixe calculé sur base du nombre de jours de consommation que couvre la facture.

L'utilisation du réseau de distribution : En électricité. c'est un coût facturé en fonction de la quantité d'énergie qui a été consommée. Pour le gaz, en plus de ce coût calculé proportionnellement à votre consommation, il existe également un coût fixe.

Autres coûts : ce sont des coûts liés à des mesures sociales (compteurs à budget, fourniture minimale garantie aux clients défavorisés ...). à la gestion de l'éclairage public, etc.

Transport: part qui revient à ELIA et FLUXYS

Les coûts du transport couvrent entre-autres les frais liés à l'infrastructure pour le transport de l'énergie depuis son lieu de production/stockage jusqu'au réseau de distribution.

